# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

## Formation "Eveil en musique" en e-learning

Entre les soussignés :

Elise Bénazet,	
16 bis rue des Cr	as 25000 Besançon
organisme de fo	rmation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité
27250363425 au	près de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi,
du travail et des	solidarités)
Et le stagiaire	
Nom Prénom :	
Adresse:	
A 41 1 1 01 1 4	

### Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser en elearning l'action de formation intitulée "Eveil Psychomoteur en musique".

### Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de **formation** prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif d'apprendre à mettre en place des séances d'éveil psychomoteur en musique pour les enfants âgés de 18 mois à 6 ans, ou pour les enfants porteurs de déficience.

Durée : 7h dont 3h40 de modules pré-enregistrés à suivre + 3h20 de devoirs et d'évaluation des connaissances (temps asynchrone).

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables

La formation s'adresse aux professionnels de la petite enfance, de la rééducation, de l'éducation, de l'enseignement et du sport.

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

#### Article 4: Organisation de l'action de formation

L'action de formation en e-learning est disponible sur la plateforme System.io gérée par Elise Bénazet. L'accès à la plateforme d'apprentissage en ligne se fait de façon linéaire, l'élève débloque les cours module après module. L'évaluation est réalisée tout au long de la formation sous forme de quizz et de travaux à rendre afin de mesurer la progression du stagiaire. Une assistance pédagogique est à disposition par mail avec la formatrice, Elise Bénazet, psychomotricienne DE (elise@dansez-psychomot.fr).

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : matériel nécessaire, analyse de vidéos, mind-map, playlists, bibliographie, fiches d'exercices.

#### Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter.

Le stagiaire peut renoncer à son droit de rétractation et débuter la formation à réception du règlement en cochant la case ci-dessous :

Je renonce au	délai de	rétractation	de	14 jours.
---------------	----------	--------------	----	-----------

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Après réception du contrat d'inscription et du règlement, l'organisme de formation transmet à l'élève dans un délais de 48h les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant l'accès à la plateforme.

### Article 6 : Modalités de paiement

Le prix de l'action de formation est fixé à 297 € 148,50 € (promotion exceptionnelle). Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue le règlement en ligne en paiement unique (148,50 €).

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

#### Article 7 : Conditions financières

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

L'accès à la formation est de 12 mois à compter de la réception des codes de connexion. Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne. En cas de cession ou de partage constatés des identifiants, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre l'accès à la plateforme, sans indemnité ni préavis.

#### Article 8 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Besançon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exem	olaire, à	•••••
	le	
Pour le stagiaire		
Pour l'organisme Elise Bénazet		